



Nationalité française par filiation

Par **benzmour**, le **06/04/2014** à **20:35**

Bonjour, j'aimerais vous poser une question, tout en commençant par expliquer mon cas. J'ai 35 ans, je suis algérien, et je suis né en Algérie, ma mère est une algérienne de nationalité française. Ma question est la suivante : est-ce que je peux avoir la nationalité française ?

Par **domat**, le **06/04/2014** à **20:56**

bsr,
vous êtes français si votre père ou votre mère était français à votre naissance ou durant votre minorité.
si votre mère a obtenu la nationalité française alors que vous étiez majeur, vous ne pouvez pas prétendre à la nationalité française au titre de la filiation.
cdt

Par **benzmour**, le **07/04/2014** à **22:41**

Merci beaucoup d'avoir répondu à ma question. Cependant, j'aimerais vous poser une autre, est-ce qu'il y a un moyen de rejoindre ma mère en France, puisque je vis seul ici, et je suis célibataire. Est-ce qu'il y a un moyen qui me permet de vivre en France sans avoir de nationalité ?